

**Association " ASIE TANA - INTER AIDE "**

**44, rue de la Paroisse**

**78000 VERSAILLES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31/12/2013**

**Association « ASIE TANA - INTER AIDE »**

**Rapport du commissaire aux comptes**  
**Sur les comptes annuels**  
**Exercice clos le 31 décembre 2013**

*Aux membres de l'Association,*

*En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :*

- *Le contrôle des comptes annuels de l'association « ASIE TANA - INTER AIDE » tels qu'ils sont joints au présent rapport,*
- *La justification de nos appréciations,*
- *Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.*

*Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.*

**I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.*

*Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.*

*Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.*

*Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.*

## **II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

*En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.*

*Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.*

## **III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

*Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.*

*Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.*

*Fait à Lille, le 29 mars 2014*

**Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés**



**Rémy AINE**

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013**

en Euros

ACTIF	2013		2012	PASSIF	2013		2012
<b><u>I - ACTIF IMMOBILISE</u></b>				<b><u>I - FONDS ASSOCIATIFS</u></b>			
				RÉSERVES		97 828,32	45 104,34
IMMO. INCORPORELLES				- Réserves	67 828,32		
IMMO. CORPORELLES				- Fonds avec droit de reprise pour lancement de nouveaux programmes	30 000,00		
				EXCEDENT de GESTION		16 929,40	22 723,98
				Sous-Total		114 757,72	67 828,32
<b>TOTAL I</b>				<b>TOTAL I</b>		<b>114 757,72</b>	<b>67 828,32</b>
<b><u>II - ACTIF CIRCULANT</u></b>				<b><u>II - DETTES</u></b>			
CREANCES PROGRAMMES	9 825,34	34 213,23		FONDS DEDIES AUX PROGRAMMES		264 220,78	
AUTRES CRÉANCES	208,26			DETTES FISCALES & SOCIALES		41 299,14	39 865,29
- Débiteurs divers	208,26			- Dû au personnel			
				- Provision congés payés	7 155,89		
				- Organismes sociaux	29 827,07		
				- État	4 316,18		
DISPONIBILITÉS	435 827,72	115 528,29		AUTRES DETTES		26 523,58	42 470,91
- Valeurs mobilières de placement	204 918,67			- Inter Aide	16 790,46		
- Livret A & compte sur livret SG	127 730,92			- Crédeurs divers	13,12		
- Compte courant Sté Générale	102 544,71			- Charges à payer	9 720,00		
- Caisses	633,42						
<b>TOTAL II</b>	<b>445 861,32</b>	<b>149 741,52</b>		<b>TOTAL II</b>		<b>332 043,50</b>	<b>82 336,20</b>
COMPTES DE RÉGULARISATION				COMPTES DE RÉGULARISATION			
- Charges constatées d'avance	939,90	939,90	423,00				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>446 801,22</b>	<b>150 164,52</b>		<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>446 801,22</b>	<b>150 164,52</b>



## COMPTE DE "RESULTAT" au 31 Décembre 2013

en Euros

POSTES	Renvois (a)	%	2013	2012
<b>RESSOURCES AFFECTES AUX PROGRAMMES</b>				
Financements programmes reçus sur l'exercice	(1)		1 439 707,01	804 810,02
Financements à recevoir sur dépenses effectuées	(2)		9 825,34	34 213,23
Financement des dépenses engagées sur exercices antérieurs	(3)		-34 213,23	-103 994,68
Engagements à réaliser sur subventions reçues	(2)		-264 220,78	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	(3)			77 612,52
<b>Total Ressources affectées aux programmes (A)</b>			<b>1 151 098,34</b>	<b>812 641,09</b>
<b>CHARGES AFFECTEES AUX PROGRAMMES</b>				
Dép. programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus	(4)		838 056,08	624 099,28
Impôts et taxes sur personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		133,29	77,10
Salaires du personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		55 822,64	26 403,80
Indemnités & charges du personnel sous contrat de volontaire	(5)		37 694,97	30 525,31
Charges sociales sur salaires du personnel salarié expatrié (resp.de prog.)	(5)		6 774,96	3 114,84
<b>Total Charges directement imputées aux programmes</b>		<b>81,53%</b>	<b>938 481,94</b>	<b>684 220,33</b>
Achats	(6)			
Services extérieurs	(6)		18 007,20	14 006,03
Autres services extérieurs	(6)		3 087,49	616,56
Impôts et taxes s/salaires du person. salarié siège et encadrants (chefs de secteurs)	(7)		4 947,36	1 578,31
Salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		131 829,53	65 242,23
Charges sociales sur salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		54 741,61	46 968,01
<b>Total Charges de fonctionnement affectées aux programmes (B) (C)</b>		<b>18,47%</b>	<b>212 613,19</b>	<b>128 411,14</b>
Charges financières affectées aux programmes	(6)		3,21	9,62
<b>Total des Charges affectées aux programmes (A)</b>	<b>(8)</b>	<b>100%</b>	<b>1 151 098,34</b>	<b>812 641,09</b>
<b>SOLDE ACTIVITÉ PROGRAMMES</b>				
Cotisations des membres			85,00	
Ressources non affectées			16 000,00	11 500,00
Produits financiers			887,40	1 223,98
Produits exceptionnels (abandon de créance)				10 000,00
<b>RESSOURCES HORS PROGRAMMES</b>			<b>16 972,40</b>	<b>22 723,98</b>
Impôts sur produits financiers			43,00	
<b>CHARGES HORS PROGRAMMES</b>			<b>43,00</b>	
<b>EXCÉDENT NET DE GESTION</b>			<b>16 929,40</b>	<b>22 723,98</b>

(a) Renvois figurant sur le tableau "Répartition ressources et charges programmes 2013" dans l'annexe des comptes.

(A) Hors financements, ressources et charges locales.

(B) En tenant compte des dépenses faites sur financements et apports locaux (€ 202 930), le pourcentage des frais de structure s'établit à 14,98%.

(C) Cette somme englobe € 20 432,97 de coûts directs des chefs de secteurs sur les programmes.



**ASSOCIATION ASIE TANA - Inter Aide**  
**ANNEXE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

L'annexe des comptes comprend 3 parties :

- Règles et méthodes comptables ;
- Compléments d'informations relatives au bilan et au compte de "résultat" ;
- Autres informations.

## 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment :

- le principe de prudence
- la continuité de l'exploitation
- le principe des coûts historiques

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux règlements 99.01 et 99.03 du Comité de la Réglementation Comptable.

### 1.1 – Présentation du compte de "résultat"

La présentation du compte de "résultat" est adaptée à l'activité de l'association. Afin de rendre plus lisible les flux de l'exercice, cette présentation distingue notamment les opérations affectées aux programmes de celles qui le sont indirectement.

Ce compte comprend donc en haut de tableau le titre « **Ressources affectées aux programmes** », puis le titre « **Charges affectées aux programmes** », qui donnent un « **Solde Activité Programmes** » qui doit être nul et en bas de tableau les produits financiers et les charges financières donnant un solde financier qui constitue l'excédent de gestion.

- Le titre « **Ressources Affectées aux Programmes** » comprend les financements reçus sur l'exercice, diminués de ceux reçus pour couvrir des charges de l'exercice précédent, augmentés de ceux à recevoir pour couvrir des charges de l'exercice, moins ceux qui n'ont pas encore été utilisés sur les programmes, et plus le solde de financements non utilisés l'an dernier.

- Le titre « **Charges Affectées aux Programmes**<sup>1</sup> » comprend toutes les charges imputées aux programmes, réparties en deux sous-titres : d'une part le total des charges directement imputées aux programmes y compris les salaires, indemnités, charges et voyages des responsables de programmes basés sur le terrain, et d'autre part les charges de fonctionnement affectées aux programmes.

Une présentation du compte de résultat selon la présentation prévue par le code de commerce et le plan comptable général est donnée en annexe au paragraphe 2.2.5.

<sup>1</sup> Il est important de faire remarquer que le compte de "résultat" n'inclut pas les dépenses effectuées sur financements locaux ou recettes locales des programmes. Ces dépenses, contrôlées par nos équipes directement sur le terrain, reflètent bien cependant une partie des activités de notre association. De ce fait, il en est tenu compte dans le calcul final des pourcentages de dépenses terrain et de frais de structure (voir note (B) du compte de "résultat").

## 1.2 - Immobilisations

L'association, hébergée dans les locaux de l'association Inter Aide, n'a aucune immobilisation.

## 1.3 - Créances et dettes sur programmes

Les fonds reçus des financeurs sont enregistrés aux comptes 41, par bailleur de fonds.

Les dépenses effectuées par programmes sont imputées aux comptes 40, ventilés par pays (Inde, Madagascar Urbain, Philippines et plate-forme au service des pays) et divisés par type de dépense :

400X/20	Envois de fonds sur le terrain
400X/29	Envois VLS
400X/30	Autres transferts
400X/40	Salaires et charges responsables de programmes
400X/50	Voyages et assurances animateurs
400X/70	Missions courtes de suivi
400X/80	Frais de lancement et suivi
400X/90	Salaires et charges Plateforme
400X/91	Charges générales Plateforme
400X/95	Appui technique
400X/96	Frais de recrutement et mise en place.

Au bilan, figure le solde des fonds reçus des bailleurs de fonds diminué des dépenses effectuées par programme.

La présentation fait apparaître la position comptable des dettes et créances de l'ensemble des programmes, résultant du niveau de dépenses réalisées par rapport aux financements reçus (cf. détail §2.1.2).

Les montants présentés en créances correspondent à un niveau de dépenses cumulées supérieur aux financements reçus (cf. § 2.2.2).

A l'inverse, les montants présentés en dettes correspondent à un niveau de dépenses cumulées inférieur aux financements reçus (cf. §2.2.3).

## 1.4 - Disponibilités

Les disponibilités figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode FIFO. Une provision est comptabilisée si la valeur comptable à la date de clôture est inférieure à la valeur d'inventaire qui est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

## 1.5 - Fonds associatifs

Ce poste est constitué par :

- l'excédent ou le déficit de l'exercice,
- la ligne de réserves, constituées par le cumul des excédents/déficits de chacun des exercices, est movementée lors de l'affectation de l'excédent de gestion approuvée par l'Assemblée Générale.

## 1.6 - Fonds dédiés

Lorsque les dons privés reçus n'ont pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « Dépenses à engager sur financements reçus » et au passif du bilan sous le compte « Fonds dédiés aux programmes ». Les dons manuels, legs et donations, non préalablement affectés par les donateurs, reçus au cours de l'exercice peuvent être dédiés au financement des programmes au 31 décembre par le service financier sans être forcément affectés à une action précise.

Les sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises au compte de "résultat" au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Dans le cas où des ressources ne seraient pas dédiées par les bailleurs de fonds ou la direction de l'association, elles sont inscrites en « Ressources hors programmes ».

## 1.7 – Dettes fiscales & sociales et autres dettes

Il s'agit des charges dues au 31 décembre 2013 et des provisions constituées à la clôture de l'exercice relatives aux charges de personnel (congrés payés).

## 1.8 – Ressources affectées aux programmes

Les ressources d'exploitation affectées aux programmes sont comptabilisées au fur et à mesure de leur encaissement. L'éventuelle quote-part non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge, en "Engagements à réaliser sur ressources affectées". Inversement, lorsque les dépenses réalisées sont supérieures aux financements reçus, une créance est comptabilisée à la clôture de l'exercice en "Financements à recevoir sur dépenses engagées".

## 1.9 – Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont valorisées au prix du marché du pays concerné et ne font pas l'objet d'une inscription en comptabilité. Le détail de ces contributions figure au point 3.3.

## 2 - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE "RESULTAT"

### 2.1 – Notes relatives au bilan

#### 2.1.1 - Echéances des créances et dettes hors programmes

Les créances et dettes hors programmes ont toutes une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

#### 2.1.2 - Créances sur programmes et fonds dédiés aux programmes

Ces postes sont détaillés dans le tableau de la page suivante.

2.1.2 - REPARTITION RESSOURCES ET CHARGES PROGRAMMES 2013

PROGRAMMES	SUBVENTIONS	ENVOIS TERRAIN 20 & 30	SALAIRES RESP-PROG. 40	VOYAGES & ASS. 50	MISSIONS SUIVIS 70	SALAIRES C. de S. 80	SALAIRES EUROPE 90	CHARGES Gales EUR. 91	TOTAL DEPENSES	Variation 2013	SOLDE 2012	SOLDE 2013	
												Créances sur les Programmes	Fonds dédiés aux Programmes
Inde	858 674,82	526 785,94	28 979,58	623,00	8 530,88	38 121,70	77 355,74	9 790,04	690 186,88	168 487,94	-12 482,48		156 005,46
Madagascar	374 880,82	176 148,46	49 344,15	4 416,89	4 144,24	22 537,52	36 715,77	9 627,72	302 934,75	71 946,07	-21 730,75		50 215,32
Philippines	97 217,37	61 687,94	22 102,13	1 470,07	3 314,66	639,71	16 148,06	1 680,14	107 042,71	-9 825,34		-9 825,34	
Subv* dédiées aux programmes	58 000,00									58 000,00			58 000,00
Pgrms Madagascar emploi IA	50 934,00	50 934,00							50 934,00				
<b>TOTAL ATIA</b>	<b>1 439 707,01</b>	<b>815 556,34</b>	<b>100 425,86</b>	<b>6 509,96</b>	<b>15 989,78</b>	<b>61 298,93</b>	<b>130 219,57</b>	<b>21 097,90</b>	<b>1 151 098,34</b>	<b>288 608,67</b>	<b>-34 213,23</b>	<b>-9 825,34</b>	<b>264 220,78</b>
Renvois cte de gestion	(1)	(4)	(5)	(4)	(4)	(7)	(7)	(6)	(8)		(3)	(2)	(2)

### 2.1.3 - Valeurs mobilières de placement

Les plus-values latentes sur les SICAV de trésorerie s'élèvent à 9.06 € au 31 décembre 2013 contre 0.08 € au 31 décembre 2012.

### 2.1.4 - Fonds associatifs et affectation de l'excédent de gestion de l'exercice précédent

En Euros	31/12/12	Augmentations	Diminutions	31/12/13
Autres réserves	45 104.34	22 723.98	-	67 828.32
Fonds pour lancement de nouveaux programmes		30 000.00		30 000.00
Excédent de l'exercice	22 723.98	16 929.40	22 723.98	16 929.40
Total Fonds associatifs	67 828.32	69 653.38	22 723.98	114 757.72

L'Assemblée Générale du 6 avril 2013 a décidé d'affecter l'excédent de gestion de l'exercice 2012 soit 22 723.98 Euros, au compte de réserves.

### 2.1.5 - Charges à payer

Les charges ayant fait l'objet d'une provision au 31/12/13 sont composées comme suit :

	2013	2012
Congés payés	10 453.32	14 804.73
Honoraires	9 720.00	717.60
<b>Total</b>	<b>20 173.32</b>	<b>14 804.73</b>

## 2.2 – Notes relatives au compte de "résultat"

### 2.2.1 – Financements affectés aux programmes reçus en France sur l'exercice

Les financements reçus sur l'exercice et affectés aux programmes, s'élèvent à 1 439 707.01 euros et sont détaillés dans le tableau relatif aux programmes – cf 2.1.2 Ils se répartissent comme suit<sup>2</sup> :

- Fonds privés	1 214 707.01 euros soit 84.37 %
- Agence Française de Développement	225 000.00 euros soit 15.63 %

### 2.2.2 – Financements à recevoir sur dépenses effectuées

Les financements à recevoir sur dépenses effectuées correspondent à la contrepartie des « Créances programmes » figurant au bilan.

Ils concernent des programmes pour lesquels l'association a effectué des avances de trésorerie pour financer les dépenses engagées au cours de l'exercice.

Les programmes concernés ont fait l'objet de demandes et/ou d'accord de financement auprès des bailleurs de fonds dont les versements étaient à recevoir à la date de la clôture et dont certains ont été reçus depuis.

Compte tenu des sommes à recevoir, le directoire de l'association estime que le risque de non recouvrement de ces créances ne nécessite pas la constatation d'une provision pour risque.

### 2.2.3 – Engagements à réaliser sur financements reçus

Ils correspondent au solde des financements reçus, non encore engagés sur des actions des pays d'intervention. A la date de clôture des comptes, il n'y a pas d'engagements à réaliser sur financements reçus.

### 2.2.4 – Détail du poste dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus

La ligne « Dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus » se décompose de la façon suivante :

Envois de fonds	€	750 611.71
Achats et services faits en France pour le terrain	€	<u>64 944.63</u>
<b>Sous-Total</b>	<b>€</b>	<b>815 556.34</b>
Voyages et assurances responsables de programmes	€	6 509.96
Missions de suivi	€	<u>15 989.78</u>
<b>TOTAL</b>	<b>€</b>	<b>838 056.08</b>

Le détail de ces montants est indiqué dans le tableau relatif aux programmes figurant au point 2.1.2.

<sup>2</sup> En tenant compte des 202 930 d'apports locaux (recettes et subventions locales et contributions volontaires en nature), les pourcentages se répartissent ainsi : 77.74 % de dons privés, 13.70 % de l'Agence Française de Développement et 8.56 % d'autres financeurs publics.

2.2.5 - COMPTE de "RESULTAT" : Présentation standard

	Imputé aux programmes	Hors programmes	TOTAL 2013	TOTAL 2012
<b>PRODUITS d'EXPLOITATION</b>				
Subventions publiques	225 000,00		225 000,00	
Cotisations		85,00	85,00	
Autres produits	1 190 319,12	16 000,00	1 206 319,12	746 528,57
+ Report de Ressources non utilisées des exercices antérieurs				77 612,52
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	-264 220,78		-264 220,78	
Total I	<b>1 151 098,34</b>	<b>16 085,00</b>	<b>1 167 183,34</b>	<b>824 141,09</b>
<b>CHARGES d'EXPLOITATION</b>				
Achats				
Autres charges externes	859 150,77		859 150,77	638 721,87
Impôts, taxes et versements assimilés	5 080,65		5 080,65	1 655,41
Salaires et traitements	225 347,14		225 347,14	122 171,34
Charges sociales	61 516,57		61 516,57	50 082,85
Total II	<b>1 151 095,13</b>		<b>1 151 095,13</b>	<b>812 631,47</b>
<b>Résultat d'Exploitation (I - II)</b>	<b>3,21</b>	<b>16 085,00</b>	<b>16 088,21</b>	<b>11 509,62</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produit net sur cessions de valeur mobilières de placement		887,40	887,40	1 223,98
Total III		<b>887,40</b>	<b>887,40</b>	<b>1 223,98</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Perte de change	3,21		3,21	9,62
Total IV	<b>3,21</b>		<b>3,21</b>	<b>9,62</b>
<b>Résultat financier (III - IV)</b>	<b>-3,21</b>	<b>887,40</b>	<b>884,19</b>	<b>1 214,36</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Abandon de créance				10 000,00
Total V				<b>10 000,00</b>
<b>Résultat exceptionnel (V)</b>				<b>10 000,00</b>
Impôt sur les sociétés		43,00	43,00	
<b>EXCEDENT (ou insuffisance)</b>		<b>16 929,40</b>	<b>16 929,40</b>	<b>22 723,98</b>



### 3 – AUTRES INFORMATIONS

#### 3.1 – Effectifs au 31/12/2013

Effectifs (sans pondération pour temps partiels)

Cadres 5

L'association emploie également 1 volontaire.

#### 3.2 - Engagements hors bilan

##### *Engagements donnés*

Il n'existe pas d'engagements donnés à la date de clôture.

Les engagements de départ à la retraite n'ont pas fait l'objet d'une estimation à la clôture compte tenu de l'âge moyen du personnel et de son taux de rotation.

##### *Engagements reçus*

Au 31 décembre, le montant total des subventions restant à recevoir au cours des 3 prochaines années sur les contrats signés avec les bailleurs publics et privés s'élève à 595 000 euros.

Compte tenu des incertitudes importantes sur le terme des projets et les dépenses réelles qui seront effectivement réalisées, ce montant n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation.

#### 3.3 – Contributions volontaires en nature<sup>3</sup>

Les contributions volontaires en nature, valorisées au prix du marché local, sont constituées de dons de médicaments et contributions des bénéficiaires ; leur montant ressort à 72 063 euros.

#### 3.4 – Droit individuel à la Formation

Le nombre total d'heures acquit par le personnel au titre du droit individuel à la formation s'élève à 167 heures.

#### 3.5 – Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Le montant n'est pas communiqué car cela aboutirait à individualiser la rémunération.

#### 3.6 – Fiscalité

<sup>3</sup> Il n'est pas tenu compte des apports locaux enregistrés dans les comptabilités des partenaires (130 000 €)

Asie Tana - Inter Aide est une association humanitaire (organisme d'intérêt général). Asie Tana – Inter Aide organise et contrôle à partir de la France les programmes qu'elle a initiés. Elle a une activité non lucrative au bénéfice des personnes en situation de grande précarité. A ce titre l'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

### **3.7 – Autres informations**

Les autres points prévus par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général sont non applicables ou non significatifs.

